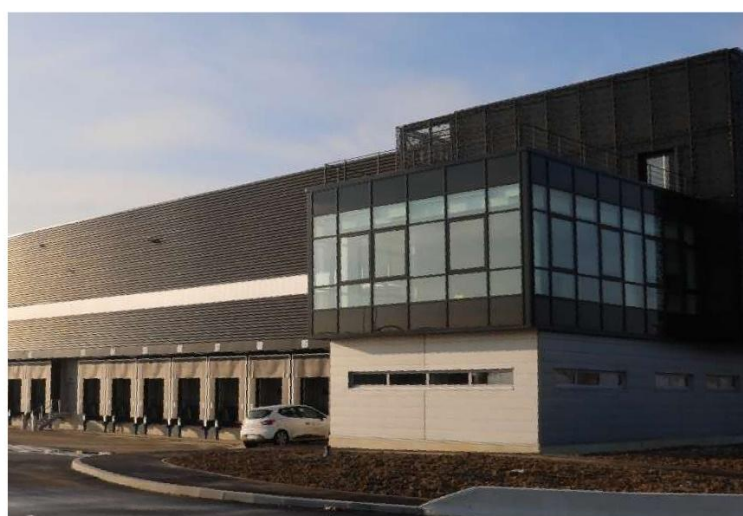




RAPPORT 2025 D'ORIENTATION BUDGETAIRE



DESSINONS, DÉCIDONS ENSEMBLE L'AVENIR DU COUDRAY-MONTCEAUX

SOMMAIRE

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

2. INTRODUCTION

3. LE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

3.1. Le contexte international

3.2. La zone Euro

3.3. En France

3.4. A l'échelon de l'intercommunalité

4. LES PERSPECTIVES COMMUNALES

4.1. Évolution de la population, des enfants scolarisés, des logements

4.2. Le développement économique

4.3. Évolution des dépenses

4.3.1. Les dépenses de fonctionnement

4.3.2. Les dépenses d'investissement

4.3.3. Évolution des recettes

5. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

5.1. Évolution des budgets de 2022 à 2024

5.2. Niveau des emprunts

5.3. Évolution de la fiscalité locale

6. ORIENTATIONS

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire.

Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, avec le passage au référentiel M57, les délais de présentation des orientations budgétaires et de transmission du projet de budget aux membres du conseil municipal avant l'examen de celui-ci, ont changé pour les communes :

« La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget et le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget, c'est-à-dire à l'examen du budget primitif »

Les services de l'Etat précisent toutefois que *« ce délai de douze jours n'est pas applicable pour les décisions modificatives, le budget supplémentaire, le compte administratif ou le compte financier unique. Pour ces délibérations budgétaires, les délais de droit commun relatifs aux délibérations s'appliquent »*, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La loi NOTRE n° 2015-991, promulguée le 7 août 2015, ainsi que le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, ont modifié les modalités de présentation, avec des compléments d'informations et des nouvelles formalités pour la transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Doivent figurer, entre autres, dans le rapport d'orientations budgétaire :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, notamment de rémunération, et à la durée effective du travail au titre de l'exercice en cours, ou du dernier exercice connu, ainsi que pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2024 à 2027 du 18 décembre 2023 n° 2023-1195 avait ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité

territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

2. INTRODUCTION

Exercice traditionnel et étape obligatoire dans le cycle budgétaire, le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'effectue sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire, prend en compte le contexte général dans lequel le budget se construit (contexte macro-économique, les dispositions de la Loi de Finances 2025), les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette de la commune. Il présente les perspectives d'évolution de la population, des enfants scolarisés, des logements et du développement économique, ainsi que la situation financière de la commune à fin 2024.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d'avoir une vision globale de l'environnement financier de la commune.

3. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

3.1. Le contexte international

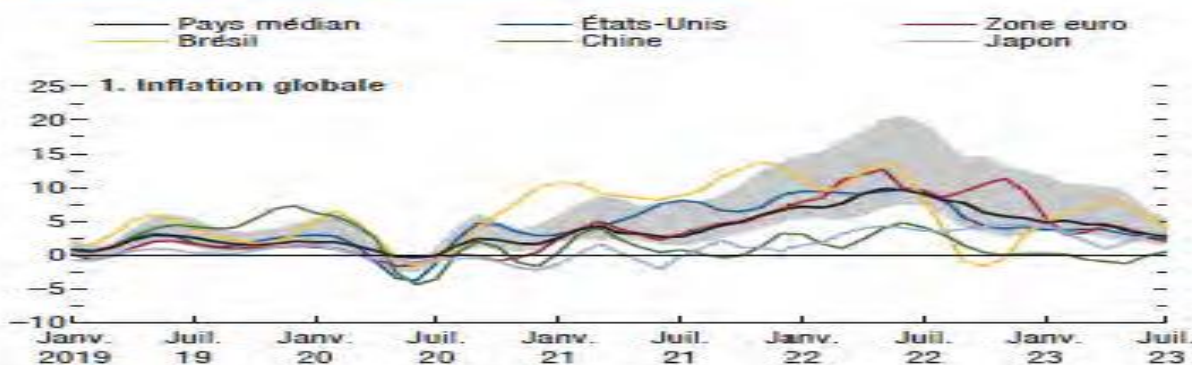
Comme en 2024, la croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, etc.) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

Même si les acteurs économiques ont intégré les effets des conflits, l'instabilité géopolitique mondiale va, encore en 2025, peser négativement sur la croissance mondiale et encore plus sur celle de la France qui est en plus plombée par une instabilité politique inédite et un niveau de déficit record.

Graphique 1.7. L'inflation marque le pas
(Variation en pourcentage sur trois mois, annualisée, données corrigées des variations saisonnières)



MISE À JOUR DES PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE, JUILLET 2024

PROJECTIONS DE CROISSANCE

(CROISSANCE DU PIB RÉEL, VARIATION EN POURCENTAGE)



3.2. La Zone Euro

Le scénario de croissance prévoit 0,8 % du PIB en 2024 et 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4 % au 3^{ème} trimestre en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes.

La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : l'Espagne continue de surperformer et l'activité a accéléré en France à +0,4 % au 3^{ème} trimestre, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de + 0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

L'inflation : il est prévu une inflation de 1,8 % en 2025.

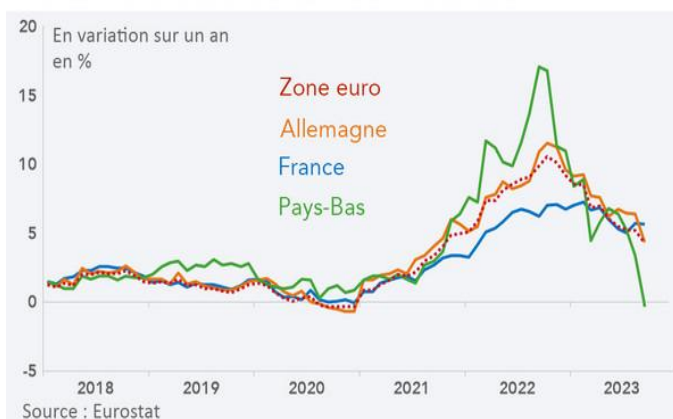
L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation devrait continuer de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

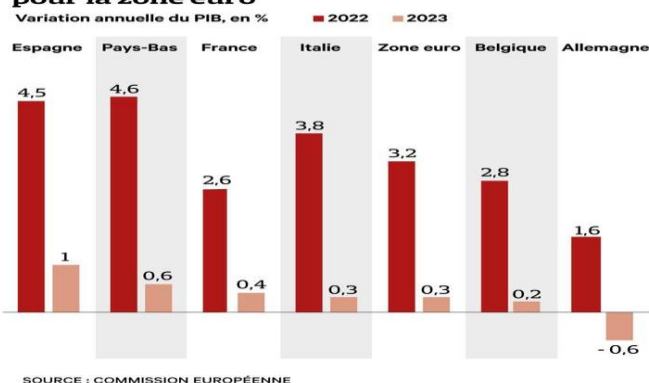
Synthèse au 02/10/2023

La croissance du PIB dans l'UE et la zone euro devrait être de 0,6 % en 2023 (novembre 2023)

Zone euro - Inflation d'ensemble harmonisée



Les prévisions de croissance pour la zone euro



3.3. En France

Sur le Budget 2025, le Gouvernement a présenté un projet de loi spéciale, promulgué le 20/12/2024 visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année. Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Elle contient quatre articles :

- **Article 1** : en attendant l'entrée en vigueur d'une nouvelle Loi de Finances Initiale (LFI), cet article autorise **la perception des ressources de l'État** mais aussi des **impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État**. Les impositions des **collectivités locales sont donc bien concernées** par cet article.

- **Article 2** : cet article a été ajouté afin de garantir **la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État** évalués au montant de la LFI de 2024.

- **Article 3** : cet article autorise le ministre chargé des finances à **procéder à l'emprunt** jusqu'à l'entrée en vigueur de la LFI.

- **Article 4** : cet article autorise différents organismes sociaux (Caisse de Prévoyance et de Retraite (CPR), Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)...) à recourir à des ressources non permanentes pour la couverture de leurs besoins de trésorerie, dans l'attente du vote de la Loi des Finances Sécurité Sociale. Cet article vise à garantir la continuité des paiements et remboursements des prestations de sécurité sociale début 2025.

Il est bien précisé qu'aucune dépense nouvelle (sauf urgence nationale) ne sera mise en œuvre.

Les dépenses comme les dotations, subventions, appels à projets et soutiens divers nouveaux sont suspendues.

Scénario de croissance : Une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisés au 3^{ème} trimestre.

Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 53 milliards € annoncé par le gouvernement. La réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à **5,4 % en 2025** (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024. En dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent.

Les prévisions sont depuis orientées à la baisse dans un contexte d'incertitude et de restrictions budgétaires. Dans le cadre de la reprise de l'examen du PLF le Gouvernement Bayrou anticipe désormais une croissance de 0,9%, mais certains prévisionnistes sont plus pessimistes.

Inflation : comme attendu, l'inflation se normalise depuis 2023.

La vitesse de réduction du niveau d'inflation a surpris les économistes avec une forte baisse en septembre 2024 portée par la baisse du prix de l'énergie. En décembre 2024, sur un an, l'inflation ressort à 1,3% grâce à la baisse du prix de l'énergie. Pour 2025 le Gouvernement Bayrou a décidé de revoir à la baisse la prévision d'inflation de 1,8% à 1,4%.

L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux (on serait plutôt à 5,6%), avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

L'emploi privé présente des signes d'essoufflement. Il s'est stabilisé au 2^{ème} trimestre 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser, la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25 000 emplois au 3^{ème} trimestre 2024). Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture.

La croissance des salaires est stable à + 2,9 % en glissement annuel au 2^{ème} trimestre 2024. Les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au 2^{ème} trimestre 2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture.

Dans le BTP, plus de 13 000 entreprises se sont retrouvées en difficulté et 35 000 personnes employées dans le secteur ont perdu leur emploi. Les principaux organismes économiques s'attendent à une hausse du chômage en 2025. L'Insee a estimé que le taux de chômage (mesuré au sens du Bureau international du travail et permettant des comparaisons internationales) devrait passer de 7,4 % actuellement à 7,6 % de la population active d'ici à la mi-2025.

Déficit public en 2024 : nouveau dérapage

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique en partie par la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € et les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF) ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Point de plus en plus préoccupant en ce qui concerne les catastrophes naturelles :

En 2024, les catastrophes « naturelles » – de plus en plus souvent liées au changement climatique – ont causé des centaines de milliards de dollars de pertes : à eux seuls, les dix événements les plus coûteux ont représenté près de 230 milliards de dollars. L'année 2024 s'est terminée par la plus grosse catastrophe naturelle après le passage du cyclone tropical Chido sur le département Mayotte. Au-delà du bilan humain, le cyclone aurait engendré un coût de 650 à 800 millions d'euros pour le régime « **Catastrophe Naturelle (CatNat)** » estimé par la Caisse centrale de réassurance. La sinistralité ayant tendance à s'accroître, les moyens du fonds de prévention des risques naturels majeurs intégrés au budget de l'État vont continuer à augmenter. La taxe « **GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)** », entre autres, aura tendance à augmenter dans les années à venir.

Plus inquiétant pour les collectivités territoriales, les assureurs se retirent du marché ou procèdent même à de substantielles augmentations de tarif.

Autonomie financière des communes

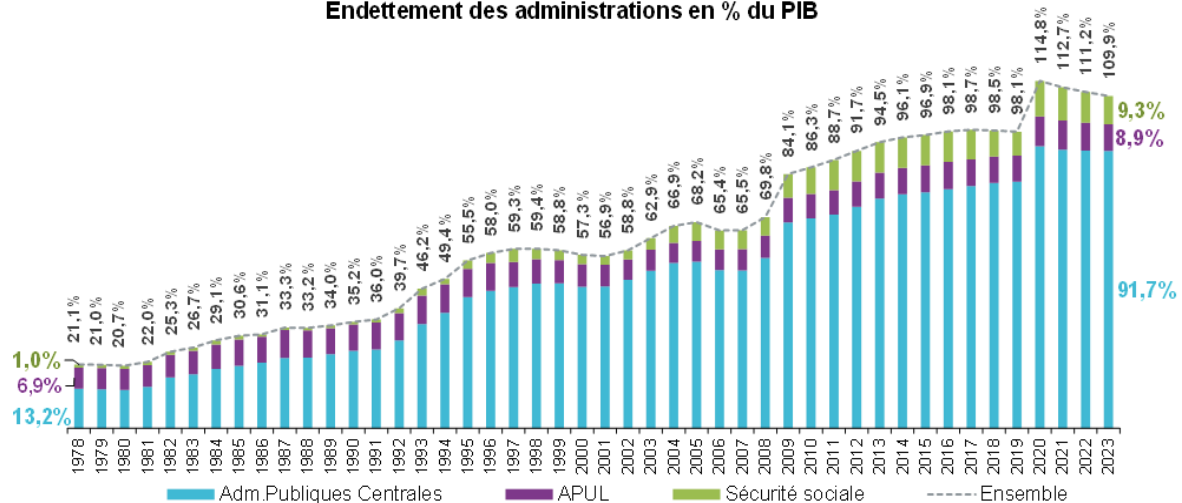
Il est important de rappeler qu'il y a lieu de s'interroger sur l'autonomie financière et sur l'inadéquation entretenue entre des dépenses locales qui ne peuvent être en hausse et des recettes volatiles faisant craindre toujours un peu plus les effets de ciseaux comme l'année précédente mettant à mal leur capacité d'autofinancement.

Notons également que le département subira une chute importante de son épargne brute, victime de la forte baisse des Droits de Mutation à Titres Onéreux plombés par la crise immobilière. En particulier, il est demandé aux communes de soutenir financièrement le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne.

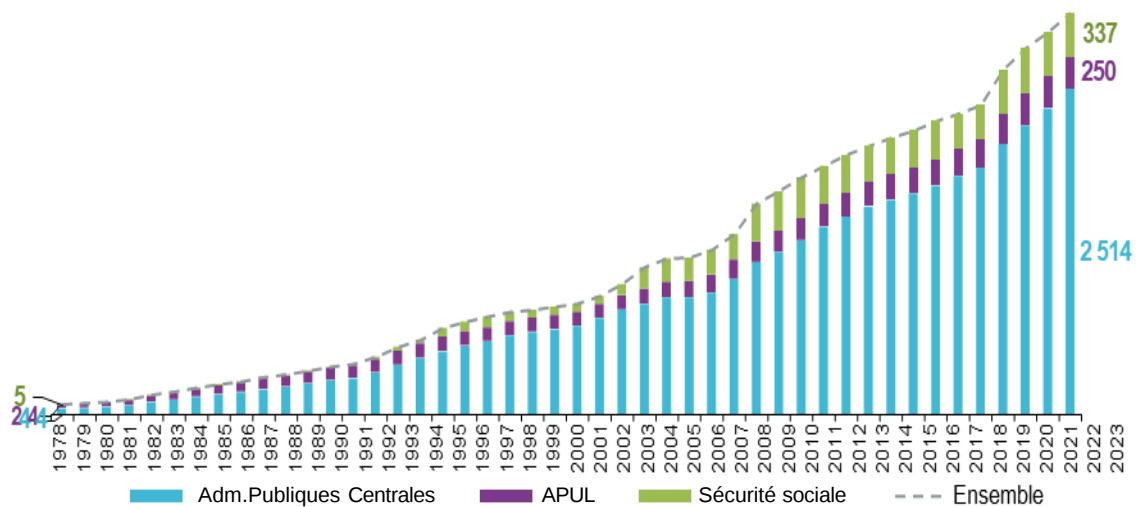
La dette des administrations publiques : les administrations publiques locales ont une dette très nettement inférieure aux autres administrations publiques.

En 2023, l'endettement national a augmenté de 148 Md€ dont 6 Md€ pour les Administrations Publiques Locales (APUL) pour atteindre 3 101 Md€. Les Administrations Publiques Locales ne représentent que 8,9% de la dette publique en 2023 (qui est essentiellement portée par les Administrations Publiques Centrales), proportion qui reste inférieure à 9% depuis 15 ans.

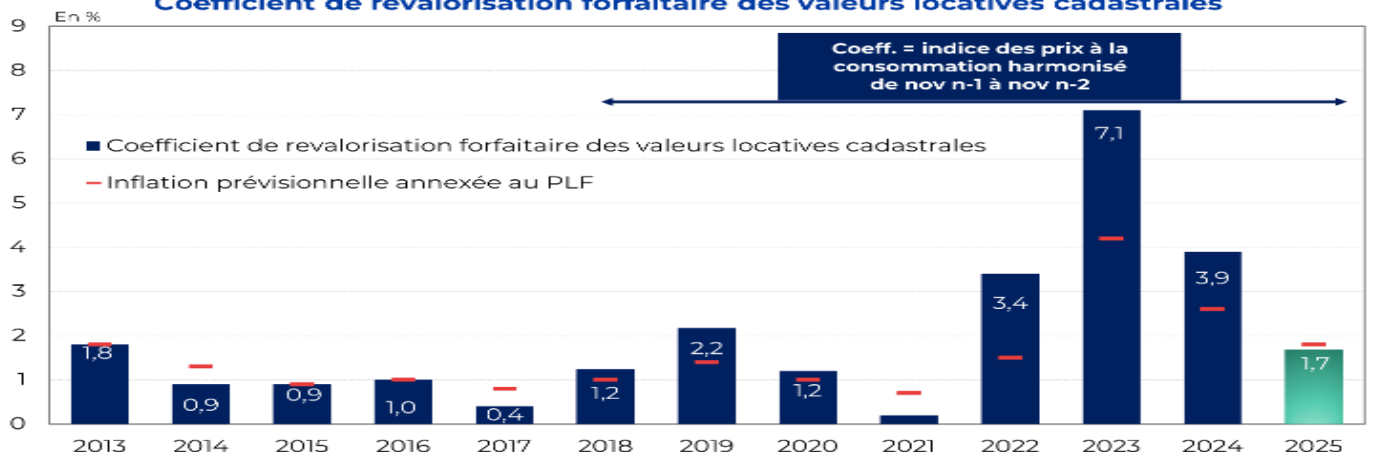
Endettement des administrations en % du PIB



Endettement des administrations en Md€



Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Après 3,9% en 2024, le mode de calcul des révisions des bases locatives devrait aboutir à une augmentation de l'ordre de 1,7% pour la taxe foncière, en nette diminution. Cette évolution ne serait que l'application automatique de l'impact de l'inflation.

	2021	2022	2023	2024p	2025p
Déficit public (% du PIB)	-6,5%	-4,8%	-5,5%	-6,1%	-5,4%
Dettes publiques (% du PIB)	112,8%	111,8%	109,7%	112%	114,7%
Croissance du PIB	6,80%	2,6%	0,8%	1,1%	0,9%

p : prévision

À la fin du deuxième trimestre 2024, la dette publique s'établit à 3 228,4 milliards d'euros d'après la dernière publication de l'INSEE en date du 27 septembre 2024, soit 112 % du PIB.

L'objectif de la loi de programmation des finances publiques est de calibrer le retour de la France dans les clous européens de déficit et d'endettement. L'objectif est de viser un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2029.

L'examen du projet de loi de finances 2025 a repris le 15 janvier au Sénat pour tenter de faire adopter le budget de l'Etat dans les prochaines semaines.

L'objectif du Gouvernement serait de 21Mds€ d'augmentation des recettes (impôts et taxes) et 32Mds€ de réduction des dépenses.

Le Premier ministre a rappelé que les collectivités locales « *portent 70 % de l'investissement de notre pays* ». Dans ce contexte, « *l'effort demandé aux collectivités [dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025] sera ramené de 5 milliards prévu initialement à 2,2 milliards d'euros en 2025* ». Dans le cadre de l'examen du PLF pour 2025 interrompu par la censure du gouvernement Barnier, le Sénat avait abaissé l'effort des collectivités à ce même niveau (2,2 milliards d'euros) en réduisant notamment de trois à un milliard d'euros le montant du fonds de réserve.

Dans l'urgence d'adopter les textes budgétaires pour 2025, le gouvernement ambitionne de ramener cette année le déficit public à « *5,4 % du PIB* », avec l'objectif de le réduire « *à 3 % en 2029* ».

Les principales mesures concernant les communes contenues dans le PLF 2025 :

Les principales modifications dans le PLF 2025 de janvier par rapport à celui de décembre 2024 :

- De la réduction de l'effort demandé aux collectivités locales via la suppression de la baisse du FCTVA et la réduction à 1 Md€ du dispositif de prélèvement dont le fonctionnement a été revu. Le Sénat a remplacé le prélèvement au profit d'un fonds de réserve par un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales avec un objectif de prélèvement ramené de 3 à 1 Md€.

La version initiale du PLF 2025 prévoyait une baisse du FCTVA avec :

- La suppression du FCTVA afférent aux dépenses de fonctionnement
- L'abaissement du taux de compensation du FCTVA en investissement de 16,404% à 14,85%.

Le Sénat a adopté un amendement qui supprime la mesure visant à modifier le taux du FCTVA et maintient ce dernier à son niveau actuel. Le gouvernement Bayrou ne prévoit pas de revenir sur cette suppression, confirmant ainsi qu'aucune baisse du taux du FCTVA n'est à attendre.

- De l'abondement de 290 M€ de la DGF. Notre commune n'est pas concernée par cette mesure car elle ne perçoit plus de DGF depuis plusieurs années.
- Notons que la CNRACL dont la hausse initiale de 4% par an pendant 3 ans est ramenée à 3% pendant 4 ans.

Selon les estimations, pour près de 30% des collectivités locales, essentiellement des communes, l'impact sur les Dépenses réelles de fonctionnement sera d'au moins 0,75% en 2025, soit plus de 3% à horizon 2028 (en valeur 2023).

- **Report de trois ans de la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : article 15 PLF 2025**

Pour rappel, la LFI 2023 prévoyait la suppression intégrale de la CVAE pour les entreprises en deux ans avec une réduction de moitié en 2023 et la suppression en 2024.

La loi de finances 2024 a modifié cette disposition en proposant une suppression progressive selon les modalités suivantes s'appliquant sur la réduction du taux d'imposition maximal : 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026, puis à 0 en 2027.

Taux d'imposition maximal	Année d'application – LFI 2024	Année d'application – PLF 2025
0,28%	2024	2024, 2025, 2026 et 2027
0,19%	2025	2028
0,09%	2026	2029
0%	A partir de 2027	A partir de 2030

- **Précisions sur la taxe d'utilisation par les poids lourds de certaines voies du domaine public routier : article 21 du PLF 2025**

Les Départements et les Régions (pour le domaine public routier national mis à disposition) ont la possibilité d'instaurer sur toute ou partie de leur domaine routier une taxe spécifique portant sur l'utilisation par les poids lourds (émissions de dioxyde de carbone et pollution sonore). Par amendement (I-2100) le Sénat propose de laisser aux collectivités locales plus de latitude dans la définition de ces catégories.

- **Assujettissement à la taxe d'aménagement et exonération de la taxe sur les bureaux pour les locaux faisant l'objet d'un projet de transformation en logements : art 31 quater PLF 2025**

Par amendement, le Sénat a introduit la disposition suivante à compter de 2025 : exonération des locaux vacants au 1^{er} janvier, transformés en logements, sous condition d'engagement à réaliser les travaux dans les 4 ans. Un manquement entraîne une majoration de 25 % de la taxe.

- **Dotations et mécanismes de péréquation :**

L'augmentation de la péréquation des dotations communales est prévue à hauteur de 290 M€ en 2025 (DSU : +140 M€; DSR : +150 M€). Si le Comité des Finances Locales maintient cet article, la baisse de compensation des EPCI serait ramenée de -4,8% à -2,3%.

- **La taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE) ; évolution des tarifs normaux de la TLPE applicables pour 2024 – article 21 du PLF 2025**

La taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE), instituée par les communes et/ou les EPCI, concernant tous les supports publicitaires fixes, extérieurs et visibles d'une voie publique, est acquittée par l'exploitant du support.

Désormais, seules les faces effectivement utilisées pour l'affichage (publicité, inscriptions, images) seront prises en compte ce qui pourrait réduire la base imposable et donc diminuer les recettes fiscales.

- **Disposition spécifique aux départements (Déplafonnement complémentaire de 0,5% des DMTO)**

La mesure intégrée par amendement dans le PLF 2025 a pour objet de permettre aux départements d'augmenter de 0,5% (de 4,5 à 5%) le taux des DMTO pour les mutations opérées entre le 1er mars 2025 et le 29 février 2028.

- La répartition de la contribution utilise l'indice de fragilité sociale calculé pour la répartition de la fraction fixe de TVA de 250 M€ et du fonds de sauvegarde.

Compte financier unique (CFU) :

Les collectivités territoriales sous instruction M57 seront dans l'obligation de produire un compte financier unique et devront basculer au CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

De plus, il est précisé qu'une fois mis en œuvre, le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

3.4. A l'échelon de l'intercommunalité

Dans cette période inédite sur le plan politique dans notre pays, des coupes budgétaires dans ce climat sont prévisibles.

Les conséquences des propositions du Sénat sur le projet de loi de finances qui seraient reprises par le gouvernement, pour l'agglomération comme pour les communes, les pertes pourraient être sérieuses.

En ce qui concerne le PLF 2025, sont sélectionnées essentiellement les dispositions qui pourraient demeurer dans le texte final :

- Les amendements adoptés avec avis favorable du Gouvernement,
- Les dispositions adoptées sur lesquelles le Gouvernement Barnier avait émis un avis défavorable mais que le Gouvernement Bayrou a annoncé conserver.

La trajectoire des régimes de retraite associée au **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025** repose sur une augmentation de 12 points à terme du taux de cotisation de la CNRACL. Proposée initialement à hauteur de 4 points par an pendant 3 ans, cette hausse sera de 3 points par an pendant 4 ans (2025-2028).

Pour l'agglomération, c'est une augmentation substantielle venant chaque année et pendant 4 ans impacter la masse salariale.

GPS sera attentif à maîtriser le niveau de ses dépenses d'intervention, devra tenir compte de la réduction des soutiens en provenance de certains partenaires.

Les incertitudes liées aux relations financières avec l'Etat, le Conseil départemental et la Région Île de France qui font peser sur les collectivités des contraintes de plus en plus fortes et amoindrissent leur autonomie financière et fiscale conduisent à la plus grande vigilance dans les prévisions de recettes. La stratégie de développement de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud repose sur une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse. Elle nécessite de dégager des marges de manœuvre permettant de la financer en section de fonctionnement.

Pour 2025 et les années à venir, il conviendra de maintenir un autofinancement suffisant pour assurer le financement de la PPI par des ressources propres et continuer à maîtriser l'évolution de la dette.

Quelques orientations pour 2025 :

Le Schéma de cohérence et d'organisation territoriale devrait être adopté cette année.

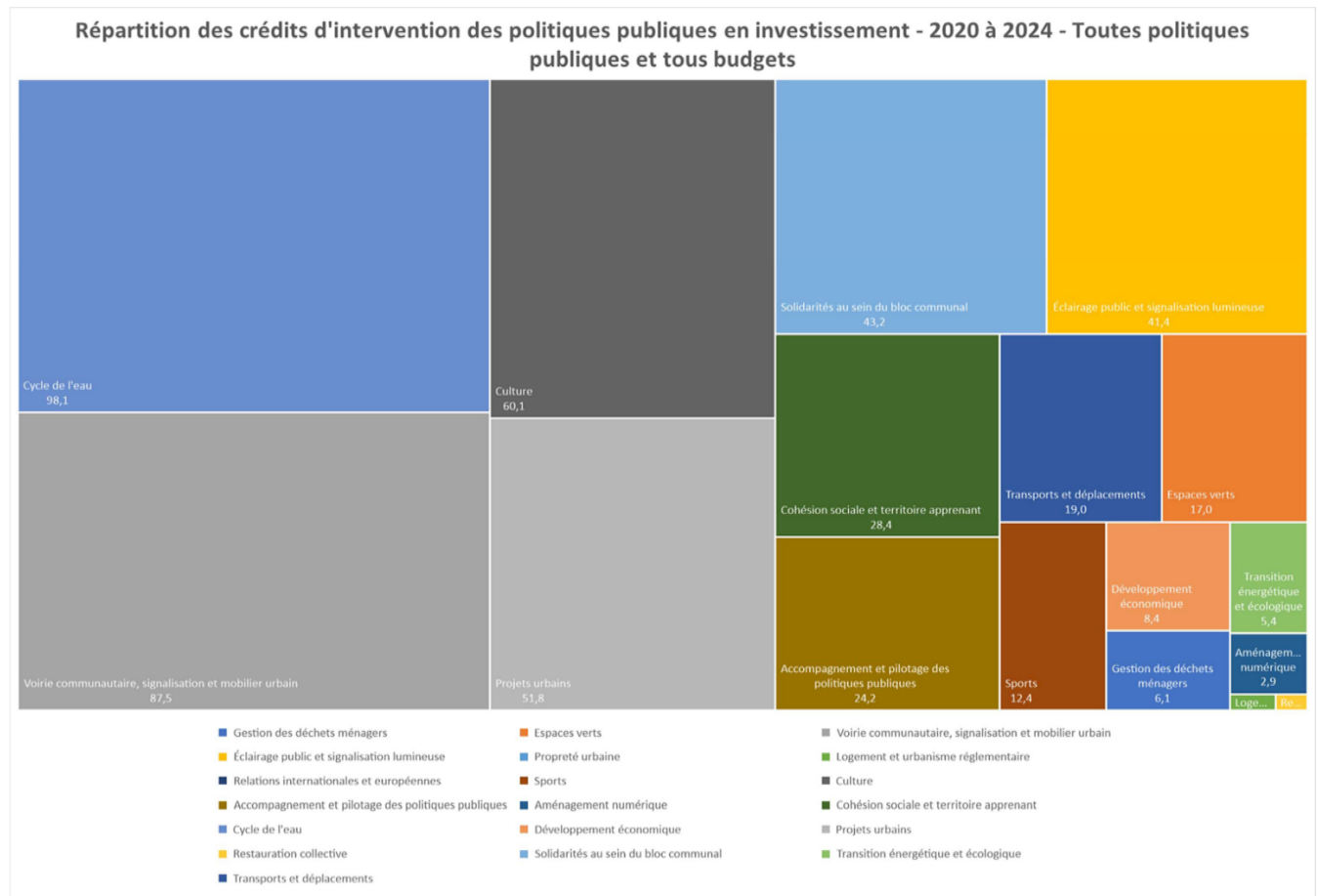
En ce qui concerne l'énergie, les réseaux de chaleur seront étendus.

Sur le plan Eau, des travaux sur les réseaux d'assainissement prévus ainsi que la généralisation de la télérelève.

Sur le volet culture, 800 000 ouvrages seront mis à disposition dans les médiathèques.

Sport : L'agglomération continue sa politique sportive dans le développement et la promotion du sport-santé, le soutien au sport de haut-niveau et aux clubs d'intérêt communautaire.

Traitement des déchets : Il va être expérimenté l'IA dans le cadre du tri des déchets ménagers ; expérimentation sur le traitement des biodéchets ; le début de l'évolution des camions de ramassage des ordures ménagères vers l'électrique.



4. LES PERSPECTIVES COMMUNALES

Nos services sont toujours aux avant-postes et s'adaptent au quotidien pour faire face aux évolutions nécessaires pour que nos missions restent en phase avec les attentes des habitants comme les années précédentes. Agents et élus ont su montrer leur détermination pour poursuivre le travail sur les thématiques du sport, des loisirs, de l'éducation, du lien social et solidarité, de la sécurité et démocratie participative. Le cadre de vie et la sécurité sont des sujets qui méritent une attention particulière et des réponses concrètes. La municipalité a donc engagé en 2024 deux grandes concertations sur ces thématiques.

Comme il a été mentionné précédemment, les contraintes budgétaires qui se dessinent dans le cadre du Projet de Loi des Finances 2025 et aussi des diminutions des recettes des collectivités territoriales supérieures (agglomération, département, région) devront être prises en compte dans la construction du budget communal. L'objectif principal du budget 2025 est qu'il réponde au plus près des besoins de la population coudraysienne dans la limite des compétences qui sont attribuées à la commune.

4.1. Evolution de la population, des enfants scolarisés et des logements

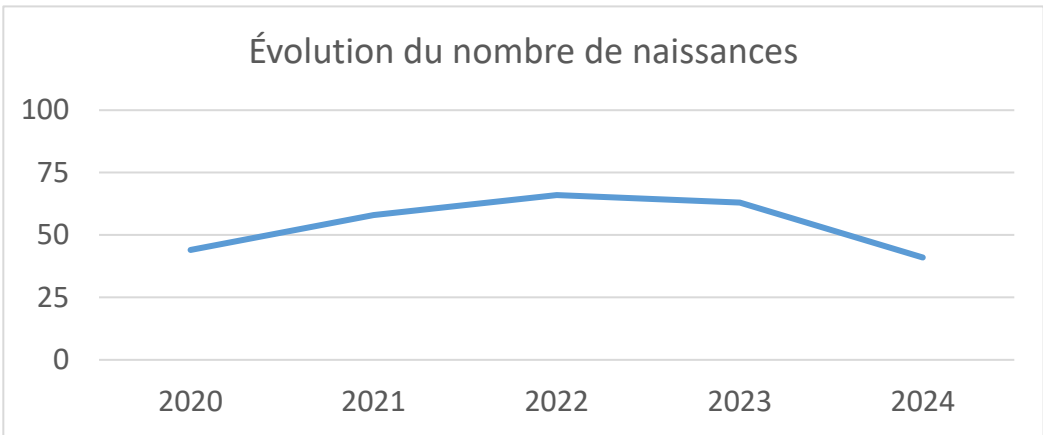
Evolution de la population, des enfants scolarisés

À la suite du recensement INSEE de 2024, la population de la commune (année de référence 2022) est de 4 790 habitants. On constate que la population reste relativement stable depuis la commercialisation des logements de la résidence intergénérationnelle Simone Veil comprenant 86 logements. L’implantation de cette résidence a conduit à une augmentation mesurée des habitants sur la commune (moins de 4%). En conséquence, les dotations de l’État qui s’appuient sur cet indicateur devraient donc rester sensiblement du même ordre. A court terme, cette augmentation n’a pas de répercussion sur le dimensionnement des équipements publics existants (groupe scolaire, crèche, centre d’accueil de loisirs, médiathèque).

En ce qui concerne les constructions prévues sur la ferme du Bois de l’Écu, la livraison de ces logements ne devrait être effective qu’au-delà de 2025. Ce programme est reporté d’année en année par les investisseurs. L’augmentation estimée de la population aux environs de 6/7 % reste maîtrisée.

En 2024 il y a eu 41 naissances sur la commune. Le rythme annuel des naissances depuis 2022 s’est ralenti. Il y a eu 63 naissances en 2023 ce qui représente une baisse de 35%, mais notons que ces chiffres sont faibles.

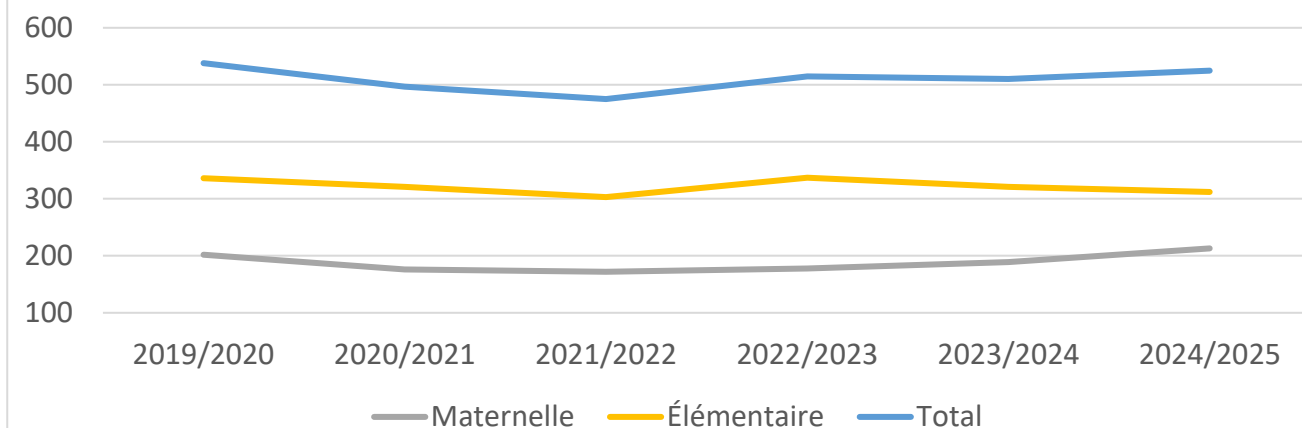
Évolution du nombre de naissances				
2020	2021	2022	2023	2024
44	58	66	63	41



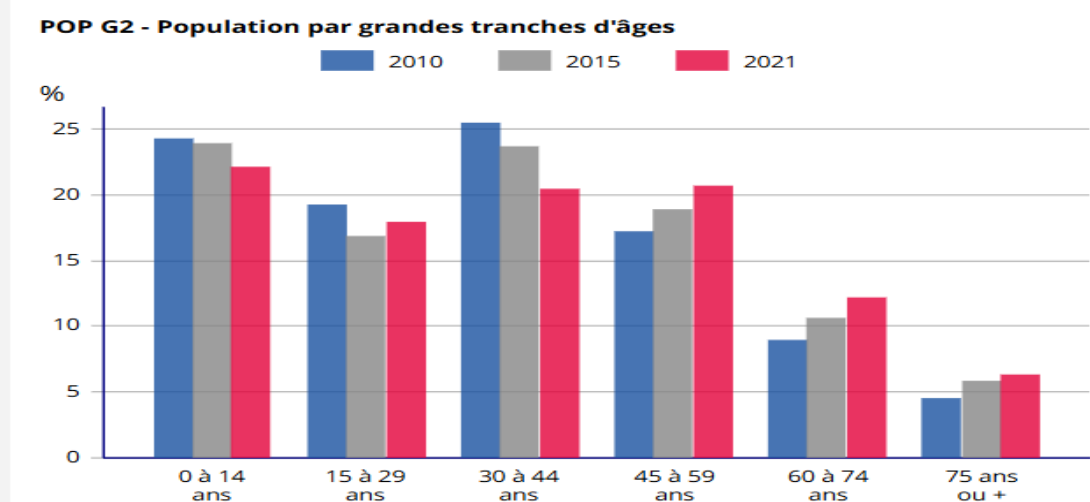
L’effectif actuel d’enfants scolarisés au Groupe scolaire est de 525 élèves. La répartition est de 213 élèves en classe maternelle (8 classes) et 312 élèves en classe élémentaire (13 classes). On constate donc une légère augmentation en maternelle et une diminution de 9 élèves en élémentaire ; ce qui représente globalement une augmentation d’à peine 3% par rapport à 2024. Il n’y a pas d’impact sur le dimensionnement de l’établissement à court terme.

Nombre d’élèves	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Maternelle	2020	176	172	178	189	213
Élémentaire	336	321	303	337	321	312
Total	538	497	475	515	510	525

Évolution du nombre d'enfants scolarisés au GS



POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Par rapport à 2010 la population de la tranche d'âge 45 à 74 ans a tendance à augmenter.

Le logement

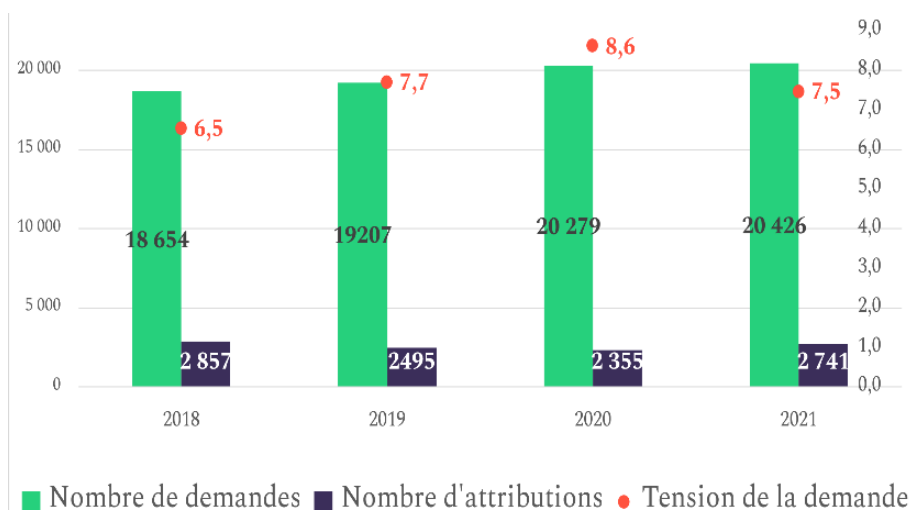
La Loi SRU impose un taux de 25 % des logements à caractère social du fait que la commune est intégrée dans une agglomération parisienne de plus de 50 000 habitants.

Les modalités de gestion des demandes et des attributions de logement social ont été modifiées successivement par la loi ALUR du 24 mars 2014, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 et la loi ELAN du 23 novembre 2018. La loi 3DS du 21 février 2022 plus contraignante, a prolongé au-delà de 2025 les obligations en matière de logements sociaux, l'échéance de 2025 est supprimée au profit d'un dispositif de rattrapage permanent et uniforme du déficit de logements locatifs sociaux. Il est rendu notamment obligatoire la mise en œuvre par les bailleurs sociaux de la gestion en flux des réservations de logement. La municipalité fait partie des communes qui suivent une dynamique pour atteindre dans la mesure du possible les 25% imposés.

Notre taux au 1^{er} janvier 2024 est de l'ordre de 23,92 % selon les dernières données de la Préfecture. Aucun programme de nouvelles constructions n'a émergé sur la commune depuis la commercialisation des 86 logements de la résidence intergénérationnelle.

Notre territoire compte dorénavant 454 logements à loyers modérés.

Comme en 2023, la crise du logement social demeure profonde. A noter, sur le territoire de Grand Paris Sud, une augmentation continue du nombre de demandes de logement. En trois ans, le nombre de demandes en stock a augmenté de 9 % : il est passé de 18 654 fin 2018 à 20 426 fin 2021. Comme le montre le graphique, le nombre d'attributions est relativement faible du fait du manque de logements. Cette problématique aura tendance à persister les prochaines années.



La préservation de la tranquillité publique

Dans le cadre du schéma directeur de la sécurité, après des études préliminaires et impératives qui se sont déroulées en 2024, la construction du Poste de la Police Municipale pourra démarrer.

Rapprocher encore plus la Police Municipale de la population est une priorité de la commune.

Soucieuse de la sécurité de ses habitants et des personnes venant sur la commune du Coudray-Montceaux, la commune ayant obtenu la confirmation du subventionnement, le programme d'installation de caméras de vidéosurveillance supplémentaires de dernière génération pourra commencer. Fort du soutien qu'apporte ce dispositif dans de nombreuses situations, cet investissement permettra de faciliter l'exercice de la préservation de la tranquillité publique assurée par notre Police Municipale ainsi que des partenaires de la sécurité.

La sûreté étant une composante essentielle à la tranquillité publique, comme prévu, plusieurs réunions de concertation sur la prévention routière se sont tenues dans tous les quartiers. Les habitants ont pu contribuer, en collaboration avec la municipalité, aux solutions qui, concrètement, ont été mises en place en 2024.

Santé et action sociale

Malgré la complexité à maintenir une offre de soins, la municipalité continue de s'investir pour maintenir une offre dans la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Cet investissement demeure un objectif prioritaire. Les actions menées ont abouti à l'ouverture d'un cabinet dentaire en 2024.

Le Centre Communal d'Action Sociale est de plus en plus sollicité. Comme il a été mentionné l'année passée, le besoin d'assistance auprès des personnes en situation de difficulté s'est accentué au fur et à mesure des années. Le CCAS propose également de multiples activités pour maintenir le lien social. Comme l'indique le rapport de l'exercice 2023 du Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Essonne, les MDS et les CCAS ont retenu comme en 2022, 74% des dossiers. Les commissions « maintien, accès et énergie » du FSL ont examiné 5 127 dossiers.

4.2 Le tissu économique

Comme il est souligné chaque année, l'implantation d'entreprises sur notre territoire est une nécessité. Elle crée des emplois et génère des ressources financières par :

- La taxe d'aménagement sur les bâtiments construits,
- La taxe sur le foncier bâti,
- La Contribution Économique Territoriale qui alimente le budget de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et justifie le niveau de l'attribution de compensation qu'elle nous verse.
- La taxe forfaitaire sur les cessions pour les terrains rendus constructibles.

Comme prévu dans la révision du Plan Local d'Urbanisme, la volonté de la municipalité est de ne plus créer de nouvelles zones importantes de développement économique, autres que celles existantes. Toute nouvelle création d'activité se réalisera sur les terrains encore disponibles et identifiés comme zones commerciales et industrielles. L'engagement de la municipalité est de maintenir l'équilibre entre ville et campagne en gardant 50 % de nos terres agricoles.

Notre commune compte 474 entreprises employant plus de 4 500 salariés depuis l'arrivée de la société GLS, dernier industriel à s'implanter sur la zone. 91,5% sont des microentreprises ou des TPE, 8,5% des structures emploient 70% des salariés.

L'activité économique se développe également dans l'ensemble du tissu urbain autour du commerce et de l'artisanat avec des commerces de proximité, restaurants, garages, artisans, professions libérales, associations, structures de santé...

Le ratio du nombre d'emplois par rapport au nombre d'habitants est particulièrement élevé (4 500 emplois/4 790 habitants), ce qui démontre que la commune reste très attractive.

L'activité économique est répartie principalement dans trois zones d'activités :

- La zone des Haies Blanches,
- La zone d'activité de « Haute Technologie » (X-Fab, les futurs Datacenter),
- La zone artisanale de la Julienne

Le parc des HAIES BLANCHES :

18 établissements actifs sont implantés sur le parc qui est essentiellement axé sur l'activité logistique. Fin du 3^{ème} trimestre 2024 a officiellement été inauguré le nouveau centre de tri de GLS France. Le groupe leader européen du transport de colis de moins de 30kg s'est doté d'un bâtiment ultra moderne de 12 000 m². Ce hub marque la finalisation de l'aménagement et du développement de ce secteur sur cette zone d'activité. 150 salariés travaillent sur le site, avec une montée en puissance possible de l'effectif, corrélée à celle de l'activité.

Avec les autres entreprises implantées sur ce secteur, cette société contribuera à abonder les recettes financières de la commune.

La zone d'activité « Haute Technologie » :

Un des fleurons de notre commune, leader sur ses marchés avec une présence internationale, X-Fab compte près de 3 800 collaborateurs sur 6 sites de production. X-Fab investit dans son outil de production et le développement de nouveaux produits à base de puces électroniques. Avec les sociétés annexes, ce sont plus de 1 100 emplois qui perdurent sur le site.

Portant une stratégie ambitieuse en matière de recherche & développement, X-FAB France bénéficie d'une aide de 80 millions d'euros dans le cadre d'un projet important d'intérêt européen commun

(PIIEC) en microélectronique et technologies de communication. Cette aide bénéficiera à 3 sites d'X-Fab sur le continent dont celui du Coudray-Montceaux, qui est spécialisé dans les pilotes et capteurs intelligents ainsi que dans la photonique et les technologies de radiofréquences.

Sur ce site historique d'IBM, on ne peut que se réjouir de l'ancrage de la société X-FAB sur la commune du Coudray-Montceaux. Son ambition de se développer peut nous rassurer sur la pérennisation du site sur notre commune.

Sur ce site, est prévue l'implantation de Datacenter sur une douzaine d'hectares dont la société Logistics Capital Partners (LCP) s'est porté acquéreur. Début 2024, NTT-Data, branche du géant japonais des télécoms NTT (Nippon Telegraph and Telephone) a intégré le projet en tant qu'opérateur et a choisi d'installer ses trois premiers datacenters français au Coudray-Montceaux.

Face aux forts besoins, l'Île-de-France est la région française avec la plus forte densité de centres de données. En 2023, elle accueillait déjà plus de 160 Datacenters.

La première implantation sur les trois Datacenter prévus est située à plus de 90% sur le Coudray-Montceaux. Elle abondera de manière substantielle les recettes financières de la commune.

La zone d'activité PANHARD LA JULIENNE

Cette zone qui regroupe principalement des Petites et Moyennes Entreprises, est aujourd'hui en pleine exploitation. Ce parc d'activité n'héberge pas moins de 80 entreprises. L'implantation d'American Car City qui est devenu le plus grand importateur spécialisé en véhicules Américains de France a donné une dynamique à cette zone d'activité économique.

Il y a eu quelques mouvements de sociétés dans ce secteur mais qui n'impactent pas l'équilibre économique de cette zone.

4.3. Evolution des dépenses

4.3.1. Les dépenses de fonctionnement

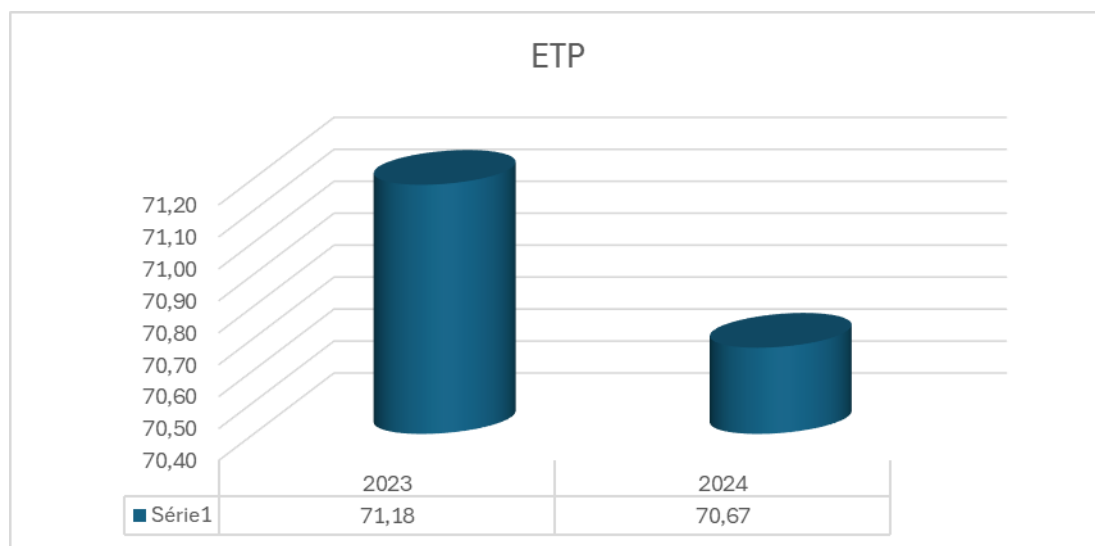
Elles dépendent essentiellement de :

- Les atténuations de produits : prélèvement notamment le Fonds de Solidarité Île de France (FSRIF : 163 628 €) qui a augmenté par rapport à 2023 (147 348 €),
- La retenue sur le produit de taxe foncière, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- Le maintien de la qualité de l'entretien des équipements publics,
- Le coût des achats externes, de l'énergie (électricité, gaz), de la restauration scolaire dont les coûts augmentent,
- La qualité et la diversité des services rendus aux habitants sur lesquels l'exigence ne fait que progresser (services auprès de la jeunesse, la santé, la sécurité, les demandes dans le sport, les loisirs),
- L'inflation mais qui continue de ralentir en 2025 (1,7%),
- Les dépenses de personnel,
- L'évolution de la population et donc des équipements à mettre à sa disposition et des services à lui rendre mais la population de la commune reste relativement stable,
- Le nombre d'enfants scolarisés, dont la relative stabilité ne demande pas une évolution de l'infrastructure scolaire à moyen terme,

Dans le cadre du PLF 2025, il est probable que notre commune soit impactée par le prélèvement au profit du Fond de Réserve à hauteur de 110 000€.

Les emplois en équivalent temps plein au 31-12-2024 :

Les Equivalents Temps Plein Rémunérés ont sensiblement baissé par rapport à 2023 (RSU). La masse salariale représente environ 60% des coûts de fonctionnement en 2024.



La maîtrise des charges de personnel doit s'intégrer dans les objectifs des projections à venir dans la mesure où, même à effectif équivalent temps plein constant ces dépenses augmentent mécaniquement (évolution de carrière, heures supplémentaires, arrêt maladie, remplacement, revalorisation du point de l'indice, cotisations retraite).

4.3.2. Les dépenses d'investissement

L'année 2024 a été marquée par des réalisations qui ont contribué à améliorer notre cadre de vie au Coudray-Montceaux. Qu'il s'agisse de travaux d'infrastructure, d'aménagements urbains ou d'initiatives pour favoriser la transition écologique, la sécurité, chaque action a été réfléchie pour répondre aux besoins de nos habitants et préparer l'avenir de notre ville.

Les principales opérations qui ont été réalisées sont les suivantes (liste non exhaustive) :

Dans le cadre du grand projet du patrimoine :

- ✓ La mise en sécurité du Parc de la Belle Gabrielle qui fait partie d'un des grands projets de la commune,
- ✓ Restauration de tableaux de l'Église du Montceaux.

Au groupe scolaire :

- ✓ Installation d'un système d'extraction d'air dans les dortoirs,
- ✓ Poursuite passage en LED des éclairages (85% réalisé, objectif 100% pour 2025),
- ✓ Mise en place de plaques isolantes dans le restaurant scolaire pour améliorer l'isolation phonique,
- ✓ Peinture toiture "COOL ROOF", pour prévenir les surchauffes en été,
- ✓ Nouveaux mobiliers pour les cours d'écoles maternelle et élémentaire,
- ✓ Réfection d'un muret de la cour maternelle et rehaussement d'un regard affaissé,
- ✓ Réfection complète du sol d'une classe maternelle.

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière :

- ✓ Rue de Milly : création marquage cheminement piétons et matérialisation de l'ilot central,
- ✓ Pose d'un panneau de signalisation limitation de vitesse/interdiction PL,
- ✓ Aménagement dans les quartiers de la ville (panneaux d'interdiction aux poids-lourds, ralentisseurs, balises...),
- ✓ Piétonisation et sécurisation du cheminement sur la RD 948 à partir du chemin des Procession (Montceaux) jusqu'au pont A6.

Urbanisme:

- ✓ La révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cadre de vie :

- ✓ Plantation d'arbres,
- ✓ Plantation de nouvelles espèces de fleurs pour un fleurissement au printemps,
- ✓ Travaux récurrents d'entretien des voiries, espaces verts, parcs.

Voiries :

- ✓ Enfouissement des réseaux rue du Puits et rue des Champs (grand programme),
- ✓ Elargissement de l'entrée du parking du centre commercial avec remise en place du double-sens.

Environnement :

- ✓ Installation de bornes de recharge de véhicules électriques sur trois zones : les parkings des écoles, du centre commercial, du centre technique municipal.

Comme chaque année, à ces opérations s'ajoutent de multiples dépenses d'investissement pour préserver l'état des équipements et des bâtiments, pour acheter du matériel nécessaire au bon fonctionnement de la commune, des outillages, des postes informatiques.

4.4. Evolution des recettes

Elles sont principalement constituées par :

- Les impôts locaux. La suppression de la taxe d'habitation est compensée en partie par l'État. Quant au foncier bâti, les valeurs locatives qui servent de base au calcul de cette taxe seront revalorisées de 1,7 % (3,9 % en 2024). Les recettes issues des Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties seront donc moindres par rapport à 2024.
- L'attribution d'investissement sur le gymnase D. Douillet qui représente un montant substantiel de 1,3 M€ cette année reversé en 2024.
- L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud représente près de 33 % des recettes de fonctionnement.
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales reversé par l'Agglomération qui est en légère diminution en 2024 (39 454€) par rapport à 2023 (41 721€). Ce montant est variable chaque année,
- Les fonds de concours votés par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud ont pour objet d'aider les communes au financement des équipements. Le montant global qui se chiffre à plus de 830 000€ sur 5 ans. Ils participent à subventionner nos réalisations d'équipements et viennent donc abonder les recettes d'investissement,
- Les produits des services issus des participations financières aux prestations pour les enfants scolarisés dans notre groupe scolaire, du Centre de Loisirs et des cours de musique.

- La taxe forfaitaire sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux devrait continuer à alimenter nos recettes mais comme on a pu le voir pour le Département, elle sera très probablement en diminution,
- La taxe d'aménagement sur les projets de construction de la société LCP dont le 2^{ème} versement devrait être reversé en 2025.
- Les diverses subventions obtenues sur les investissements qui seront recherchées systématiquement sur tous les projets (Etat, Région, Département) mais étant donné la conjoncture, celles-ci seront certainement beaucoup plus difficile à obtenir.

5. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

5.1. Evolution des budgets de 2021 à 2024

Les principaux postes budgétaires réels ont évolué comme suit :

	2021	2022	2023	2024
DÉPENSES				
<u>Fonctionnement</u>	5 478 877,61 €	5 598 029,24 €	6 153 882,06 €	6 452 100,73 €
<i>dont charges de personnel</i>	2 790 346,02 €	3 065 399,05 €	3 332 432,08 €	3 865 383,61 €
<u>Investissement</u>				
Travaux & divers	1 435 885,85 €	2 213 392,78 €	2 554 918,41 €	2 184 581,85 €
Emprunts & dettes assimilées				
<u>Résultat N-1</u>	33 820,42 €	86 380,01 €	151 102,23 €	151 102,33 €
Total Dépenses	6 948 583.88 €	7 897 802.03 €	8 859 902,70 €	8 560 192.41€
RECETTES				
<u>Fonctionnement</u>	5 101 615.34 €	5 399 844 .74 €	5 810 503,84 €	7 162 065.03 €
<i>dont impôts locaux & compensation exonération TF,</i>	1 661 413.00 €	1 698 986.00 €	1 758 002,32 €	2 365 514.00 €
<i>Attribution de compensations communautaires</i>	2 183 804.00 €	2 183 804.00 €	2 530 909,00 €	2 356 130.00 €
<u>Résultat N-1</u>	1 397 852.15 €	1 225 502.33 €	811 252,35 €	1 104 397.98 €
<u>Investissement</u>				
<i>dont excédent de fct. Sur inv.</i>	1 054 918.41 €	3 086 138.00 €	417 644,91 €	477 422.84 €
<u>Résultat N-1</u>	1 592 161.75 €	972 461.44 €	2 119 879,62 €	2 184 581.85 €
Total Recettes	9 146 547,65 €	10 683 946,51 €	9 159 280,72 €	10 538 500,33 €
SOLDE	2 197 963,77 €	2 786 144,48 €	299 378,02 €	1 678 597,63 €
Restes à réaliser au 31/12 (D-R)	282 114,72 €	227 490,34 €	248 880,11 €	223 9.68 €

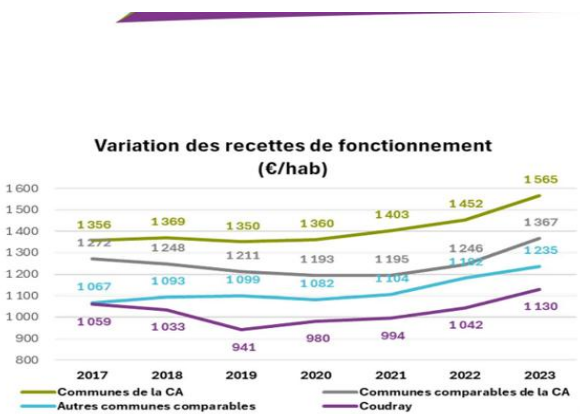
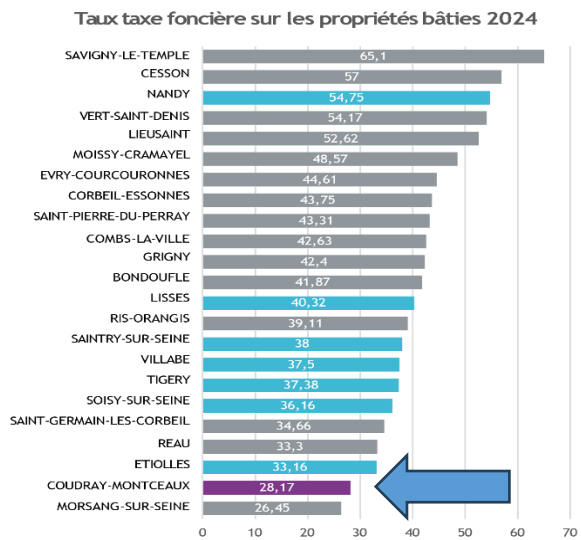
5.2. Niveau des emprunts (au 31-12-2024)

	2021	2022	2023	2024
Capital des emprunts à rembourser au 31-12-2024	279 902,01 €	2 523 522,00 €	2 372 419,77 €	2 221 317,54 €

5.3. Évolution de la fiscalité locale

	2021	2022	2023	2024
Taxe d’habitation				
Taux	5,33 %	5,33 %	5,33 %	7,00%
Montant	25 918 €	29 512 €	31 607 €	39 165€
Taxe foncier bâti				
Taux	22,22 %	22,22 %	22,22 %	28,17%
Montant	3 338 627 €	3 379 122 €	3 844 504 €	5 109 756,30€
Taxe foncière non bâti				
Taux	32,00 %	32,00 %	32,00 %	40,00%
Montant	41 646 €	50 368 €	53 984 €	61 200€
Total fiscalité	3 406 191 €	3 459 002 €	3 930 095 €	5 210 121,30€

Le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties est passé de 22,22% à 28,17% soit une augmentation de 5,95 points. Depuis plusieurs années, Le Coudray-Montceaux est confronté à la hausse des dépenses, notamment du fait de l’inflation, de l’énergie et des matières premières. En matière de personnel, la municipalité doit assumer seule les hausses imposées par l’ Etat (revalorisation du point de l’indice). Les revalorisations des salaires à deux reprises en 2022 et 2023 ont représenté un coût supplémentaire important. La ville a d’autre part besoin de recettes pour financer les services qu’elle propose à ses habitants. On ne peut que regretter que l’Etat ait décidé unilatéralement de supprimer la taxe d’habitation sur les résidences principales. Malgré cette augmentation, le taux de la TFPB reste l’un des taux les plus bas du département et de l’agglomération dont elle dépend.



6. ORIENTATIONS

Les **Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)** ne devraient pas retrouver leur niveau de 2022, plombés par la crise immobilière qui semble persister pour l'année 2025.

L'évolution sur la fiscalité locale permet de dégager une recette supplémentaire de 1 208 000 € qui augmentera nettement la capacité d'autofinancement permettant de garder la trajectoire sur les différents projets qui ont été définis.

Le prélèvement « **Fonds de Solidarité des communes de Région Île-de-France (FSRIF)** » devrait entamer une diminution significative sur les prochaines années.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, Le taux de la cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) augmentera de 3%.

Du fait du ralentissement de l'inflation, La hausse des prix des matières premières aura moins d'impact sur le budget de l'année 2025.

Conformément à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, pour l'année 2025 la priorité sera portée sur la construction du nouveau poste dédié à la Police Municipale qui s'intégrera dans la structure existante qui comprend le centre culturel, le centre commercial et la médiathèque. Ce nouveau bâtiment permettra à notre Police Municipale de rester au cœur de la commune qui comprend la plus forte densité de population.

Les incertitudes qui demeurent dans le cadre de l'application détaillée du Projet de Loi des Finances conduisent à prendre un certain nombre d'hypothèses pour élaborer le budget de l'année 2025.

La préparation du budget prévisionnel respecte la trajectoire du programme de la majorité municipale.

D'autres travaux d'ordre général sont prévus pour maintenir ou rénover les équipements et la voirie.

En 2024 les travaux de sécurisation du Parc de la Belle Gabrielle sur lequel on peut observer le remarquable escalier et un des plus beaux nymphées d'Europe ont été réalisés. Ce projet d'investissement étant terminé, la commune pourra percevoir les 80% de subventions correspondantes.

En 2025, il est prévu le démarrage des travaux de la 2^{ème} phase d'aménagement du Parc des Sports et de Loisirs. On peut citer le parcours de santé, les aires de jeux, les terrains de basket/Teqball/beachvolley, les terrains de pétanques supplémentaires, tables de ping-pong, cheminement piétons d'accès aux activités.

Dans la continuité de l'année 2024, dans le cadre de l'amélioration de la prévention routière des aménagements de la voirie seront réalisés ainsi que le démarrage du programme d'installation de caméras de vidéoprotection supplémentaires.

Une enveloppe budgétaire est prévue pour des aménagements et travaux divers (espace activités loisirs au CTM, gare SNCF, gymnase).

Dans la droite ligne du programme d'enfouissement des réseaux, seront lancées les études pour la rue des Ecureuils.

Comme il est mentionné chaque année, notre engagement et notre préoccupation est d'assurer l'équilibre des finances communales par une gestion rigoureuse avec des investissements ambitieux tout en répondant aux souhaits de nos administrés pour leur procurer le meilleur cadre de vie possible.